

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LA PRESIDENTE,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-4 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 portant délégation à la Présidente,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'EEIGM pour diverses prestations sont fixés comme suit :

Prestations	Prix HT
ANALYSE EN MICROSCOPIE ELECTRONIQUE A BALAYAGE COUPLEEE EDS D'UNE CALES COMPOSITE FIBRE DE VERRE	908,12 €
BRASAGE SOUS VIDE D'UN CORDON CHAUFFANT DANS UNE PIECE USINEE EN AISI 316 L	102,17 €
ESSAIS D'ASSEMBLAGES DE TUBES EN SILICE AU SEIN DE PIECES EN SAPPHIR	1802,91 €
ANALYSE THERMIQUE ET MICROSTRUCTURALE DE RASCHIGS	1190,32 €

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux de l'EEIGM et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 18 décembre 2025



Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

07 JAN. 2026